

Assemblée communale ordinaire, lundi 19 juin 2017, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n°19 du 24 mai 2017 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Excepté Monsieur Dominique Schärer, qui vient de démissionner du Conseil communal, tous les membres de l'Autorité communale sont présents. Dix-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Monsieur Dominique Scheurer, qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 27 mars 2017 publié sur le site de la commune ;
2. Décider l'adhésion à la déchetterie régionale du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD) ;
3. Présentation des comptes 2016 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 125'000.00 pour le remplacement de la station transformatrice « Haut du Village », à couvrir par le fonds de réserve du Service électrique ;
5. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD) ;
6. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat d'épuration des eaux usées de Delémont et environs (SEDE) ;
7. Divers

Le point 2 de l'ordre du jour est retiré en raison du refus de la demande de crédit de Fr. 4'000'000.00 pour la réalisation de la déchetterie régionale en votation populaire du 21 mai 2017. La procédure mise en place par le SEOD prévoit en effet que les communes qui refusent le crédit ne peuvent pas se prononcer sur l'adhésion à la déchetterie régionale.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 27 mars 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

Le point 2 de l'ordre du jour ayant été retiré, le président passe directement au point 3 de l'ordre du jour.

Au sujet du point 2 de l'ordre jour qui vient d'être retiré, Monsieur Guy Chappuis se permet de donner son avis sur la déchetterie régionale. Pour lui, ce projet n'est pas terminé car la Commune pourra, un jour, adhérer à une déchetterie régionale.

3. Présentation des comptes 2016 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Dans un premier temps, Monsieur le maire indique que ces comptes ont été approuvés par les instances suivantes :

- vérifié par la fiduciaire Juravenir SA les30, 31 mai et 1^{er} juin 2017
- approuvé par la Commission de gestion des finances le16 mai 2017
- approuvé par le Conseil communal le12 juin 2017

Les comptes 2016 bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 150'254.10, alors que le budget tablait sur une perte de Fr. 28'350.00. Cette différence est due à plusieurs éléments :

- Notre part aux charges cantonales de l'enseignement est inférieure d'environ Fr. 18'000.00.
- La répartition des charges de l'action sociale a été plus favorable que prévu lors de l'établissement du budget, soit Fr. 60'000.00 de charges en moins.
- La part communale aux prestations complémentaires à l'AVS et aux subventions de l'assurance maladie est inférieure de Fr. 17'500.00.
- Les amortissements sont supérieurs de Fr. 77'000.00 avec un prélèvement sur les réserves d'un total de Fr. 101'900.00.
- Le chapitre 9 « Imposition » accuse une baisse de rentrées de Fr. 40'000.00 par rapport aux prévisions.
- Le budget 2016 est très bien maîtrisé et ce dans tous les secteurs, soit, par exemple :

✗ Autorités, administration générale :	- Fr. 17'138.61
✗ Travaux publics :	- Fr. 74'837.35
✗ Instruction, formation, culture, sport :	- Fr. 11'403.90
✗ Economie publique :	- Fr. 8'707.55

Au vu de ce bon résultat, le Conseil communal et la commission de gestion des finances ont validé la comptabilisation des trois écritures comptables suivantes :

- * Amortissement complet de la position 14.141.07 du bilan qui correspond à la couverture du Golat voté en 1978 (Fr. 41'900.00).
- * Amortissement complet de la position 14.149.04 du bilan qui correspond à la viabilisation Sur Cré en 1978 (Fr. 15'350.00).
- * Mise en provision d'une somme de Fr. 80'000.00 pour financer le projet d'aide communale aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine bâti (aménagement de nouveaux logements).

A noter que les deux premières écritures permettront une économie annuelle de Fr. 7'450.00 sur les amortissements ordinaires des années futures. C'est ainsi que le compte de fonctionnement 2016 présente un bénéfice de Fr. 13'004.10, somme qui est reportée en augmentation de la fortune au bilan.

Ensuite, Monsieur Christophe Riat passe en revue les chapitres des comptes 2016 en apportant les commentaires suivants :

1. Autorités, administration générale

115.301.01 Pour compenser les congés maternité de deux des employées de l'administration, il a été fait appel à une auxiliaire durant près de six mois. Ce surcoût est compensé par les allocations de maternité fédérale (compte 116.436.06).

2. Travaux publics, plans de zones, communications

200.380.00 Il s'agit du versement sur la réserve pour l'entretien des ouvrages d'améliorations foncières (taxe encaissée auprès des propriétaires privés + taxe communale correspondant au montant payé par les propriétaires). La somme en réserve se monte à Fr. 51'848.35 au 31.12.2016 (rubrique 24.240.13).

200.490.01 Le système de ventilation des heures des employés des services externes permet une meilleure répartition des charges dans les différents services.

3. Affaires juridiques, police, affaires militaires et protection civile

340.315.00 En date du 25 avril 2016, le Conseil communal a attribué des travaux de construction d'un nouveau vestiaire, ainsi que des douches pour les dames, pour un montant total de Fr. 16'357.60.

4. Hygiène publique

Aucun commentaire spécial.

5. Instruction, formation, culture, sport

510.311.04 Les ordinateurs de la salle d'informatique ont tous été changés à fin 2015 et début 2016. Chaque année, un montant de Fr. 6'000.00 (compte 510.380.00) est porté en réserve pour procéder au renouvellement de ce matériel. Cet investissement a donc été financé par un prélèvement sur ladite réserve (510.380) qui s'élève, au 31 décembre 2016, à Fr. 13'102.95 (compte 24.241.16).

510.317.04 Lors de l'établissement du budget 2016 en fin d'année 2015, les différents transports scolaires à mettre en place dès la rentrée scolaire 2016-2017 ne sont pas encore connus. Il s'agit ici essentiellement des factures de taxi qui sont décomptés dans le cadre de la répartition des charges entre le Canton et les Communes (compte 510.461.03).

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si les commandes en matière informatique sont coordonnées avec les services cantonaux. Oui, cela est le cas.

6. Aide sociale et santé publique

Il est toujours très difficile de budgétiser précisément les charges de ces quatre rubriques alors que les dossiers sociaux à venir ne sont pas tous identifiés lors de l'établissement du budget.

622.301.02 La formation de Directrice de Mme Anne Dal Busco ayant été reportée d'un commun accord, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à des remplacements.

622.309.01 Même remarque que ci-dessus.

622.380.01 Une estimation est effectuée au niveau de l'acceptation du déficit à la répartition des charges. Selon le décompte effectif, c'est une somme de Fr. 10'157.10 qui n'a pas été acceptée sur les comptes de l'année 2015.

622.461.01 Le déficit 2016 de l'UAPE se situe à Fr. 182'618.70, montant annoncé à la répartition des charges de l'action sociale.

7. Economie publique

Aucun commentaire spécial.

8. Finances

810.322.00 Un seul crédit de construction est ouvert au 31.12.2016 pour le réaménagement du Chemin du Moulin et de la place de l'ancienne déchetterie (crédits votés en Assemblée communale du 03 novembre 2014).

Les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. La moyenne des taux est de 1.2 % à fin 2016, tous emprunts confondus.

820.332.00 Quatre amortissements complémentaires ont été réalisés :

- le renouvellement des équipements informatiques de l'administration (amortissement financé par un prélèvement sur la réserve - compte 855.480.00),
- l'achat d'un tracteur Fendt (amortissement financé par un prélèvement sur la réserve - compte 855.480.00),
- amortissement de la position 14.141.07 du bilan (couverture du Golat en 1978),
- amortissement de la position 14.149.04 du bilan (viabilisation Sur Cré en 1978),

A noter que les deux derniers éléments mentionnés ci-dessus ont été décidés après bouclage partiel des comptes et au vu du bon résultat de ceux-ci.

840.463.02 Le versement du Service électrique à la Commune a été maintenu afin de permettre à cette dernière de procéder à des amortissements complémentaires (voir la rubrique 825 ci-dessus).

9. Impositions

La baisse de la quotité d'impôt engendre, bien entendu, une diminution des rentrées fiscales. Par contre, les impôts des personnes morales restent importants et non négligeables.

Notre indice des ressources par habitant (IR) pour l'année 2014 était fixé à 98.67, soit dans la zone neutre (aucun versement du fonds / aucun paiement au fonds de péréquation financière). Cet indice est calculé sur la base des rentrées fiscales uniquement. Ces Fr. 62'078.00 correspondent à notre part pour charges de centre de Delémont.

10. Services communaux

1100.318.02 Le succès grandissant de notre déchetterie fait que le coût de traitement des déchets inertes, le plastique dur, le bois, le papier, le carton, le sagex et les cendres qui y sont déposés est toujours plus important.

1100.352.01 Depuis le 1^{er} mars 2015, un nouveau système de ramassage des déchets verts et des branchages a été mis en place. De plus, le nombre de tournées a été augmenté.

1100.480.00 Le compte de l'enlèvement des ordures présente un déficit de Fr. 15'769.55. Cette perte a été compensée par un prélèvement sur la provision pour l'élimination des déchets.

1500.380.00 Le compte du Service des eaux présente un bénéfice de Fr. 62'428.50 qui a été porté en augmentation de la réserve de renouvellement qui s'élève, au 31 décembre 2016, à Fr. 89'936.17 (compte 24.241.05).

La consommation d'énergie électrique du village est passée de 8.699 millions de kWh en 2015 à 8.901 millions en 2016, soit une augmentation de 2.32 %. Malgré cette augmentation, le coût de l'achat d'énergie a été inférieur aux prévisions. Cela résulte du partenariat existant avec les autres Services électriques de l'arc jurassien et de la création de SACEN SA, société d'approvisionnement qui appartient à ces Services.

Par contre, les coûts du réseau amont (BKW) sont en nette augmentation.

Le système de ventilation des heures des employés des services externes permet une meilleure répartition des charges dans les différents services.

La bonne santé économique de notre Service électrique a permis de réaliser un certain nombre d'investissements qui ont été couverts par les réserves. Il s'agit notamment de l'acquisition du tracteur Fendt (½ au TP et ½ au SI) et de la rénovation des stations transformatrices «Toura», «Les Maïchières» et «Sur Cré» (école), ainsi que la construction d'une nouvelle station «Père Carré».

Au final, les comptes du Service électrique bouclent avec un bénéfice de Fr. 35'341.70, somme qui a été reportée sur le fonds de réserve.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande s'il n'est pas possible de faire payer les déchets verts par ceux qui les produisent. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Pour terminer la présentation des comptes, Monsieur Christophe Riat donne quelques informations concernant les investissements. Il est à noter que ces derniers se sont montés à Fr. 1'358'006.60. Ils ont engendré un endettement de Fr. 169'365.75. Les subventions et participations se sont élevées à Fr. 181'014.95 et les prélèvements sur les réserves, à Fr. 474'882.80. Le solde, c'est-à-dire Fr. 532'743.10, a été payé par les recettes courantes.

Madame Isabelle Chappuis demande pourquoi le montant des investissements pour la cabane forestière est passé de Fr. 31'600.00 à Fr. 43'708.75. Monsieur John-Robert Hanser indique que des travaux supplémentaires ont été réalisés à la suite de l'agrandissement de la cabane forestière.

Pour terminer, le maire remercie le caissier, Monsieur Roger Fleury, pour l'excellent travail effectué.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Alain Gurtner souhaite savoir si l'entreprise G. Gobat SA reverse un montant financier à la Commune pour les déchets qui sont valorisés. Monsieur John-Robert Hanser informe l'Assemblée que la Commune est sous contrat avec l'entreprise G. Gobat SA. De nouvelles négociations vont être menées avec cette entreprise dès le mois d'août 2017.

Monsieur Werner Müller souhaite qu'une information soit faite aux citoyens en ce qui concerne les déchets déposés dans la benne pour le plastique dur. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2016 de la Commune qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 13'004.10.

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation des comptes 2016 de la Bourgeoisie.

Monsieur Christophe Riat indique que le déficit de la Bourgeoisie de Fr. 26'605.18 est essentiellement dû à la perte constatée dans le compte forestier et qui se monte à Fr. 37'921.97.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2016 de la Bourgeoisie qui bouclent avec un excédent de dépenses de Fr. 26'605.18.

- 4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 125'000.00 pour le remplacement de la station transformatrice « Haut du Village », à couvrir par le fonds de réserve du Service électrique**
Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Les Autorités communales, dans le cadre de l'assainissement des stations transformatrices du village, proposent à l'Assemblée communale un crédit de Fr. 125'000.00 pour le remplacement de la station transformatrice « Haut du Village », qui se trouve à la Route de Porrentruy. Les assainissements des stations transformatrices sont exigés par l'Inspectorat fédéral en matière d'électricité. Monsieur John-Robert Hanser informe également l'Assemblée que d'autres travaux seront réalisés sur le réseau électrique, notamment par le changement de trois buffets électriques.

Les travaux d'assainissement de cette station ont nécessité l'achat de quelques mètres carrés de terrain auprès de la famille Stéphane et Casset, propriétaire de la parcelle voisine.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur John-Robert Hanser pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 125'000.00 pour le remplacement de la station transformatrice « Haut du Village », à couvrir par le fonds de réserve du Service électrique.

- 5. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD)**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

L'Association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Delémont souhaite harmoniser la gouvernance des syndicats intercommunaux, en l'occurrence du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont) et du SEDE (Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environs). La gouvernance se décline en priorité dans la responsabilité politique des conseils communaux à intégrer les décisions des structures intercommunales et en améliorant la lisibilité des décisions. La gestion des sujets passe donc par une meilleure implication des conseils communaux. Il s'agit en résumé de raccourcir la distance entre le conseil communal et le syndicat, en désignant les membres des conseils communaux dans les organes.

Deux autres objectifs sont intégrés :

- la modernisation du règlement (1983) et
- son harmonisation avec celui du SEDE, dans le but de faciliter le travail des conseils communaux.

Le nom exact proposé est « Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs », au lieu de « Syndicat des communes pour l'élimination des ordures (déchets urbains) et autres déchets de la

région de Delémont ». Le nom du SEOD peut rester comme nom d'usage. Il a été décidé de maintenir l'acronyme SEOD.

L'art. 5 est utile pour préciser à qui s'applique le règlement, à savoir pas seulement les citoyens et entreprises résident dans les communes membres du Syndicat. La section 2 donne la liste des organes et des incompatibilités. On peut observer à l'art. 7 qu'il ne sera plus possible pour un conseiller communal d'être à la fois membre du comité et de l'assemblée, en raison des compétences importantes données à l'assemblée.

Le but est de simplifier les prises de décisions des objets pas contestés. On peut observer que la déchetterie régionale est soumise à l'actuel règlement et que l'agrandissement de la décharge de Boécourt coûtera plus de 5 millions de francs. Il n'y a aucune volonté de cacher quelque chose. Le chiffre de 5 millions de francs correspond encore à une norme plus moderne. Enfin, dans la mesure où les conseils communaux seront encore plus étroitement associés aux décisions à prendre, on aura donc leur confiance. Ainsi, le seuil peut logiquement augmenter.

Le comité actuel du SEOD est composé de 11 membres. Il est proposé de mettre en place un comité du SEOD avec un membre par commune (art. 15 al. 1). Le système actuel des girones est supprimé. C'est un grand changement pour le SEOD, inspiré par l'actuelle solution de la commission du SEDE, qui comprend un membre par commune.

En outre, le président du comité ne sera plus élu par l'assemblée des délégués, mais par le comité (art. 15, al. 3), en vertu du principe selon lequel chaque organe élit ses président et vice-président.

Monsieur le président remercie le Maire pour ces informations et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir si ce règlement a déjà été traité dans une autre commune.
Le Conseil communal n'a pas d'information à ce sujet.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD).

6. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat d'épuration des eaux usées de Delémont et environs (SEDE)

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Le renouvellement du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat d'épuration des eaux usées de Delémont et environs suit les mêmes objectifs que le SEOD. Le mot « assainissement » remplace le mot « épuration ». Le nouveau nom est : Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux usées de Delémont et environs.

Le SEDE regroupe 18 des 22 communes du district de Delémont. Les communes de Bourrignon, Movelier, Ederswiler et Saulcy ne sont pas membres.

Des compléments sont prévus afin de donner la possibilité au Syndicat d'accomplir d'autres tâches que les tâches usuelles, confiées soit par les communes membres, soit par des tiers (art. 3 al. 3 et 4). Avec ce nouveau règlement, il n'est plus possible pour un conseiller communal d'être à la fois membre du comité et de l'assemblée, en raison des compétences importantes données à l'assemblée. Le nom de

la commission devient « comité ». La procédure d'adoption des crédits mérite une simplification. Seules les dépenses les plus importantes devraient encore être soumises aux communes. Le seuil passe de 1,5 millions de frs à 5 millions de frs pour les dépenses uniques. La possibilité de devenir membre est étendue à d'autres communes que celles raccordées.

Actuellement, les communes affiliées ont pour attribution le vote de toute dépense dépassant 50 % du total des dépenses du dernier budget de fonctionnement, soit Fr. 923'993.- en 2016. La compétence du comité est limitée à 10 %, soit Fr. 184'798.- Seules les dépenses les plus importantes devraient encore être soumises aux communes. La procédure d'adoption des crédits, le plus souvent non-contestés, mérite une simplification. Il est donc proposé d'augmenter ce seuil à Fr. 5'000'000.00 pour les dépenses uniques et Fr. 500'000.00 pour les dépenses périodiques (art. 7 al. 1 let e).

Le SEDE se compose de 18 communes et selon la clé de répartition actuelle, 40 délégués composent l'assemblée, nommés par les autorités communales. Sur les 18 communes, 3 (Delémont, Haute-Sorne et Val Terbi qui disposent d'un conseil général) ont désigné 16 délégués non membres de l'exécutif. En outre, 4 membres de la commission sont également membres de l'assemblée. Ce genre de situation est à supprimer, car il n'est pas conforme au principe de séparation des pouvoirs (art. 5 al. 1). Enfin, il est proposé de désigner un seul délégué par commune à l'assemblée (art. 8 al. 1), avec une pondération des voix (art. 10 al. 2). Ce système remplacera le principe « un délégué, une voix ». L'assemblée passera donc de 40 à 18 délégués, ce qui est une simplification.

Il importe de mettre en valeur le bureau du comité (art. 17 et 18). En effet, il n'est pas souhaitable que le comité composé de 18 personnes prenne toutes les décisions. Il n'y a pas de changement profond par rapport à la situation actuelle, où le bureau du SEDE accomplit de nombreuses tâches.

Monsieur le président remercie le Maire pour ces informations et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande au Conseil communal si des projets importants sont en discussion au sein de SEDE. Les membres du Conseil communal ne peuvent pas répondre à cette question.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat d'épuration des eaux usées de Delémont et environs (SEDE).

7. Divers

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire. Celui-ci informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Dominique Schärer, en date du 30 mai 2017. Le Conseil communal a pris acte de cette démission lors de la séance du 12 juin 2017. Les membres du Conseil communal se sont partagés les dossiers du conseiller démissionnaire. Renseignement pris auprès du Délégué aux affaires communales, le maire informe qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une élection complémentaire avant les élections communales du mois d'octobre 2017.

Monsieur Christophe Riat informe également l'Assemblée que les conseillers communaux en place ainsi que lui-même vont se présenter pour la prochaine législature afin de continuer les projets en cours. Il indique également que, pour des raisons personnelles, il va déménager à Delémont, tout en gardant son domicile fiscal à Develier.

Concernant le projet de fusion avec la Commune de Bourrignon, les deux conseils communaux préparent un bulletin d'information qui sera distribué d'ici quelques semaines. Le maire informe tout de même l'Assemblée que le projet est viable mais que des informations et des études complémentaires

doivent être menées, notamment dans le domaine financier. Les effets de la péréquation financière sont à prendre en compte.

Monsieur Guy Chappuis souhaite savoir si les partis politiques vont être consultés. Pour l'instant, le comité de fusion n'a pas pris de décision.

Monsieur Guy Chappuis demande où en est le projet d'interconnexion du réseau d'eau avec la commune de Delémont. Monsieur John-Robert Hanser informe l'Assemblée que le projet d'interconnexion est en cours et que des discussions avec les propriétaires fonciers concernés par le trajet des conduites auront lieu au mois d'août. L'objectif du Conseil communal est de soumettre ce projet au scrutin populaire au mois de novembre 2017.

Monsieur Guy Chappuis souhaite savoir quel est le point de vue de la Commune en ce qui concerne les conteneurs semi-enterrés. Monsieur Christophe Riat répond que le Conseil communal n'a pas pris de décision définitive dans ce projet. Monsieur John-Robert Hanser explique également que, selon l'étude du SEOD, il y aurait quatre emplacements prévus pour la Commune de Develier. Il précise que l'installation et l'entretien de tels conteneurs occasionnent des coûts non négligeables pour la Commune.

Monsieur Max Stebler propose de faire un sondage auprès de la population concernant les conteneurs semi-enterrés et pour la déchetterie. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Pour terminer son intervention, Monsieur Christophe Riat se permet de souhaiter la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Moutier à la suite de leur décision de rejoindre le canton du Jura.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir si la commune a pris contact avec un avocat pour un avis de droit concernant la vente de la source d'eau à la Commune de Delémont au début des années 1900. Effectivement, les Autorités communales ont transmis le dossier l'étude de Me Benoit Brêchet afin d'obtenir un avis de droit.

Madame Isabelle Chappuis demande si la retenue d'eau sur le ruisseau La Fenatte sera curée à la Route de Bourrignon. Selon elle, ce curage devrait être réalisé chaque année. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Madame Isabelle Chappuis indique que le bloc de pierre sur la place de stationnement à la Route de Bourrignon empêche les automobilistes de se parquer correctement et, souvent, les véhicules obstruent une partie du trottoir. Le Conseil communal prend également note de cette remarque et remédiera à cela.

Madame Isabelle Chappuis informe les membres du Conseil communal que le panneau « Attention enfants » au passage pour piétons à la Route de Bourrignon ne s'allume plus. Le Service de la voirie se chargera de contrôler et, au besoin, de réparer ce panneau.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 21h37, en présence de vingt-trois ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat